

LA MSA EN BREF*

245 millions d'€ de cotisations sont encaissées par la MSA Alpes-Vaucluse dont **47 millions** aux non-salariés, **135 millions** aux salariés et **63 millions** de prélèvements divers.

480 millions d'€ de prestations sont versées par la MSA Alpes-Vaucluse dont **207 millions** aux non-salariés et **273 millions** aux salariés.

UN RATIO SOLIDAIRE

Pour **1 €** cotisé, la MSA Alpes-Vaucluse reverse **2 €** en moyenne aux adhérents sous forme de prestations (famille, retraite, santé, ...).



LA MSA COUVRE VOS FRAIS DE SANTÉ ET CEUX DE VOTRE FAMILLE



149 millions d'€ sont versés sous forme de prestations santé en espèce et en nature : remboursements de soins, de médicaments.

- Durant les 6 premières années de sa vie, un enfant est soumis à **20** examens médicaux obligatoires, soit un total de **600 €** pris en charge par la MSA
- La consommation moyenne de soins et de biens médicaux s'élève à **2 970 €**
- La durée moyenne d'hospitalisation est de **7 jours** et fait l'objet d'une prise en charge à **80 %**
- Le coût moyen d'une journée en service de réanimation à l'hôpital s'élève à **1 500 €**
- Un séjour à l'hôpital pour une opération de l'appendicite coûte en moyenne **2 450 €**
- Un IRM (examen d'imagerie par résonance magnétique) coûte en moyenne **350 €**

C'est grâce à la solidarité nationale que ces dépenses peuvent être prises en charge par la MSA.

Ce système permet à chacun de cotiser selon ses moyens et de bénéficier des soins et prestations adaptés à ses besoins.

ALÉAS & CRISES 2018 : DES SOLUTIONS EXISTENT

1 616 061 € de prises en charge de cotisations

800 471 € de remises de majorations



LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP



30 millions d'€ de prestations versées

- dont **24 millions** aux salariés agricoles
- dont **6 millions** aux non-salariés agricoles
- **1 564 bénéficiaires**
- et bien plus encore ...



+ UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ FAVORISANT L'INSTALLATION

55 exploitants ont bénéficié d'un **rendez-vous installation** en 2018. Cela représente 1 200 heures d'accompagnement par la MSA.

123 jeunes exploitants ont pu suivre un **stage 21 heures** en 2018, organisé par les Chambres d'Agriculture en partenariat avec la MSA. Ces stages permettent de mieux appréhender la création ou la reprise d'une exploitation.

986 exploitants ont été rencontrés lors des forums installations-transmissions, des comités locaux transmission, des forums Jeunes Agriculteurs ou encore lors des interventions pour les brevets professionnels d'exploitation agricole.

+ UN ACCOMPAGNEMENT DESTINÉ À PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

854 journées d'intervention auprès des entreprises

+ de 3000 élèves de l'enseignement agricole bénéficient d'une formation ou d'une sensibilisation

+ UNE AIDE AU RÉPIT POUR LES AGRICULTEURS ET SES SALARIÉS QUI ONT BESOIN DE SOUFFLER

- **100** situations d'aides au répit suivies par la MSA
- **591 jours** de remplacement pour maintenir l'activité sur les exploitations
- **101 000 €** investis en faveur des actions de répit

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

17 millions d'€ destinés à

- couvrir plus de **1 500** accidents du travail ou maladies professionnelles survenus en un an,
- verser des **indemnités journalières**,
- **plus de 5 000** visites médicales,
- **plus de 5 200** salariés reçus en visites médicales,
- **plus de 7 400** arrêts de travail contrôlés.





UN GUICHET UNIQUE

Si un assuré du régime général doit s'adresser, selon le risque couvert, à une CPAM, à une CARSAT ou à une CAF, un salarié ou un non-salarié du régime agricole accède à un guichet unique, sa caisse de MSA. En cas de difficulté ou de précarisation, il peut ainsi bénéficier d'un examen personnalisé et panoramique de sa situation pour vérifier si elle ne lui ouvre pas droit à des prestations de base et complémentaires.

De même, une entreprise du régime général a plusieurs interlocuteurs : l'URSSAF pour le recouvrement des cotisations et contributions sociales, le service inter-entreprises et la CARSAT pour la médecine du travail et la prévention des risques professionnels. Une entreprise du régime agricole relève uniquement de sa caisse de MSA, car celle-ci dispose en son sein d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail (médecins du travail, infirmières, conseillers de prévention,...).

POUR UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

La MSA simplifie la vie des entreprises en assurant également le recouvrement des cotisations conventionnelles d'une vingtaine d'organismes nationaux de la sphère sociale et professionnelle agricole. C'est en particulier le cas de la retraite complémentaire (Agrica, AG2R, Humanis) et de la complémentaire santé, en soulignant que pour ce dernier volet, la MSA a également été désignée par les opérateurs comme gestionnaire de plus de 200 contrats collectifs ou individuels, ce qui permet à 2 000 000 de ses ressortissants de bénéficier d'un remboursement rapide et simultané, englobant base et complémentaire.

UNE RÉELLE PROXIMITÉ TERRITORIALE

La MSA intervient également au coeur des territoires parce qu'elle a su organiser et fédérer avec ses partenaires tout un réseau associatif qui permet notamment de :

- sauvegarder l'accès à des services essentiels de la vie courante des personnes âgées (aides ménagères, portage de repas, téléassistance, aide à la mobilité, baluchonnage,...),
- accompagner les personnes en difficulté ou fragilisées (structures d'insertion par l'activité économique, établissements pour handicapés, services de tutelles,...),
- et bien entendu de soutenir l'activité locale avec l'emploi de milliers de salariés dans ces structures d'offre de services.

Contrairement à d'autres opérateurs, la MSA a fait le choix de préserver cette proximité face aux contraintes budgétaires et de faire porter, par un processus de mutualisation entre caisses voisines, l'effort de rationalisation sur ses services de production et les fonctions supports. L'objectif est de garder un réseau étoffé d'agences et de points de contact, ainsi que le volume des effectifs dédiés à l'accueil et aux actions sur le terrain (travailleurs sociaux, médecins et infirmières du travail, préventeurs d'entreprise, services du contrôle médical,...).



UN ORGANISME MUTUALISTE & DÉMOCRATIQUE

Les caisses de MSA sont gérées par des conseils d'administration dont les membres ont une double caractéristique :

- ils sont issus de trois collèges, non-salariés, salariés et employeurs de main-d'œuvre, et représentent ainsi tous les secteurs d'activité
- ils trouvent tous leur légitimité dans un processus électif (à l'exception d'un administrateur par département désigné par l'Unaf), qui débute par l'élection tous les cinq ans de 24 000 délégués cantonaux par les ressortissants de la MSA, lesquels désignent les 1 071 administrateurs des 35 caisses.

Cette légitimité démocratique des élus, renforcée par leur ancrage territorial, est tout à fait atypique dans le paysage de la protection sociale et reste une caractéristique forte du mode de gouvernance de la MSA.

